CC du Serein - La Pépinière

Inventaire des ZAE au titre de l'article 220 loi climat et résilience Vu article 220 de la loi Climat et Résilience adoptée le 24 août 2021, vu article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, vu article 6 du RGPD

Occupants des unités foncières





Une unité foncière est définie comme l'ensemble des parcelles regroupées et contiguës d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

Liste des occupants des unités foncières

Identification des unités foncières vacantes

Nb unités	Nb unités	Indice de vacance
foncières vacantes	foncières total	Art. 220 loi climat
0	9	0 %

Surfaces des unités	Surface total des	Part de la surface
foncières vacantes m²	Unités foncières m²	vacante
0	79306	0 %

Liste des parcelles composant les unités foncières

Unité foncière	Commune	Section	Numéro	Propriétaire anonymisé
89141000ZI0013	89141	ZI	13	CC DU SEREIN
89141000ZI0014	89141	ZI	14	_X_
89141000ZI0015	89141	ZI	15	_X_
890080000A0107	89008	Α	107	CC DU SEREIN
890080000A0289	89008	Α	289	_X_
890080000A0346	89008	Α	346	CC DU SEREIN
891410000D0321	89141	D	321	_X_
uf891410037436	89141	ZI	16	_X_
uf891410226097	89141	D	355	CC DU SEREIN
uf891410226097	89141	ZI	11	CC DU SEREIN
uf891410226097	89141	ZI	12	CC DU SEREIN

Sources

Traitements / relevé terrain / analyse :

CC du Serein 2023

Autres sources de données mobilisées :

Observatoire du Foncier Economique Régional / AER Bourgogne-Franche-Comté 2023

Base Sirene des entreprises et de leurs établissements, INSEE 2023

Plan cadastral Informatisé, Etalab

Fichiers des locaux et des parcelles des personnes morales, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Fichier des Locaux commerciaux vacants (LOCOMVAC), Direction Générale des Finances publiques

Photographies aériennes, Institut Géographique National